

Nombre de membres

Séance du 29 juin 2020

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 7 juillet 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020

qui ont pris part à la
délibération **34**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI (M. Bernard MOMIN
pour le compte administratif)

Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

8

Compte administratif 2019

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ,
GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN,
DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE,
ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE,
CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VINCENS-
BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ,
MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, GUILHAUME,

Membre excusée : Mme TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT).

Monsieur Bernard MOMIN, est désigné président de la séance par le conseil municipal.

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que le compte administratif est présenté au conseil municipal suivant les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie principale d'Oullins.

L'exercice 2019 a été marqué par :

- L'absence de budget annexe, le budget annexe du lotissement Sainte-Barbe ayant été clos au 31 décembre 2018. Aucun autre budget annexe n'ayant été ouvert depuis lors, l'intégralité des dépenses et des recettes sur l'exercice 2019 figure donc dans le présent rapport
- Un haut niveau d'investissement. Les dépenses d'investissement sont regroupées en opérations budgétaires d'investissement et en autorisation de programme
- La poursuite des efforts menés depuis plusieurs années dans le cadre du plan d'économies afin de répondre de façon ambitieuse aux enjeux du territoire, dans un contexte financier de plus en plus contraint. En 2019 encore et tel que rappelé lors du vote du BP 2019, le souci permanent de maîtrise de l'évolution des dépenses de gestion et d'amélioration du niveau de l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement permettent à la commune d'envisager des investissements importants sur l'exercice tout en conservant un niveau d'endettement soutenable.

Les comptes de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Report à nouveau N-1 (2018)	0 €	-3 450 656,23 €	-3 450 656,23 €
Titres émis sur l'exercice	21 688 523,41 €	11 548 092,24 €	33 236 615,65 €
Mandats émis sur l'exercice	-18 989 111,36 €	- 7 120 008,86 €	- 26 109 120,22 €
Résultat de l'exercice (hors report à nouveau)	2 699 412,05 €	4 428 083,38 €	7 127 495,43 €
Résultat de l'exercice (avec reports)¹	2 699 412,05 €	977 427,15 €	3 676 839,20 €

1 Les restes à réaliser ne sont pas comptabilisés

L'exécution du budget 2019 fait ressortir un résultat positif de 7 127 495,43 €, complété par le report des exercices précédents en dépense d'investissement, le résultat excédentaire se porte alors à 3 676 839,20 €. Ce résultat devra être affecté prioritairement au financement des restes à réaliser en investissement, reportés sur le budget 2020, dont les montants sont présentés ci-après.

	Fonctionnement	Investissement	Solde
<i>RAR Recettes</i>	0 €	590 859,03 €	590 859,03 €
<i>RAR Dépenses</i>	0 €	- 1 025 418,29 €	- 1 025 418,29 €
<i>Solde RAR</i>	0,00 €	-434 559,26 €	-434 559,26 €
<i>Résultat net après couverture des RAR</i>	2 699 412,05 €	542 867,89 €	3 242 279,94 €

Le résultat net disponible permettra à la fois de couvrir l'ensemble des dépenses obligatoires en fonctionnement et de financer les investissements 2020, par le biais de l'affectation du résultat proposée dans la délibération suivante.

I) Section de fonctionnement

I.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à **18 336 144 €**, soit une **diminution de 1,65 %** par rapport au compte administratif 2018. Elles ont été consommées à hauteur de 94,18 % des inscriptions budgétaires.

I.1.1) Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion regroupent les dépenses comptabilisées aux chapitres 011, 012, 014 et 65 du compte administratif. Elles représentent les dépenses de fonctionnement récurrentes et les plus structurelles du budget communal. En 2019, elles représentent 18 172 851 € et s'inscrivent en baisse de 1,22 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution des dépenses de gestion pour l'année 2019 s'élève à 94,51 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses de gestion en €	18 731 923 €	18 468 911 €	18 778 947 €	18 397 527 €	18 172 851 €
<i>Evolution %</i>	2,90 %	-1,40 %	1,68 %	-2,03 %	-1,22 %

L'évolution des dépenses de gestion s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, marqués par la recherche active de marges de manœuvre bénéficiant au maintien d'une offre de service public de proximité et de qualité. La Ville parvient ainsi à maintenir l'évolution de ses charges structurelles à un niveau satisfaisant, permettant d'assurer à la fois sa santé financière et le maintien des services publics.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre budgétaire regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien du matériel et de bâtiments, par exemple. En 2019, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre atteignent 3 563 178 € et s'inscrivent en baisse de 7,50 % par rapport à l'exercice précédent. Le chapitre affiche un taux d'exécution des inscriptions budgétaires de 90,88 %.

Charges à caractère général	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 011 en €	3 651 025 €	3 478 972 €	3 730 491 €	3 852 391 €	3 563 178 €
<i>Evolution %</i>	1,73 %	-4,71 %	7,23 %	-3,27 %	-7,50 %

Les principaux facteurs d'augmentation des dépenses :

- La maintenance, notamment informatique, liée au développement des usages numériques et à la mise en place de nouveaux logiciels
- Les dépenses liées à la restauration scolaire (augmentation des effectifs)
- Plus globalement la hausse des prix des prestations et des contrats.

Les principaux facteurs de diminution des dépenses :

- Pour les événements culturels, une diminution de 27 K€ par rapport à 2018 en raison de moindre frais de gardiennage et des aménagements de l'ancienne piscine déjà réalisés en 2018 (subventionnés par la Région).
- 60 K€ de diminution sur les fluides en raison de la meilleure performance énergétique des bâtiments municipaux ayant bénéficié de travaux d'isolation
- 80 K€ dus à l'optimisation des bâtiments publics (diminution des frais d'entretien et de maintenance)
- 25 K€ sur les transports collectifs scolaires et les commandes de produits d'entretien (nouveaux marchés)
- 72 K€ liés à la fin de la location des bâtiments modulaires dans le cadre des travaux de rénovation de l'hôtel de Ville et de la diminution des dépenses de frais divers et des frais induits par les déménagements successifs des services
- Une gestion des achats marquée par la renégociation des contrats, la mutualisation des ressources et des effets de cycle.

Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et les plus contraints. En 2019, les charges de personnel se sont élevées à 9 231 444 €, soit une augmentation de 0,58 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 96 %.

Charges de personnel	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 012 en €	9 556 164 €	9 550 124 €	9 564 364 €	9 177 747 €	9 231 444 €
Evolution %	3,11 %	-0,06 %	0,15 %	-4,04 %	0,58 %

Même si la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) s'est poursuivie au 01 janvier 2019, les charges de personnel de la commune n'ont pas enregistré de hausse significative en 2019, en raison d'un point d'indice et de charges patronales stables. La masse salariale est contenue de manière structurelle en raison d'orientations en matière de ressources humaines visant une amélioration continue, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une adaptation des effectifs aux évolutions. L'évolution de la masse salariale est également due à des éléments plus conjoncturels comme les vacances de postes non immédiatement pourvues à la suite de départs en retraite ou de mutations d'agents vers d'autres collectivités. La hausse liée à des promotions, avancements d'échelons et de grade est en partie neutralisée par des gains sur des départs d'agents remplacés sur des grades de début ou milieu de carrière. En outre, le taux d'absentéisme reste contenu en 2019 où il s'est établi à 4,47 % contre 4,72 % en 2018.

Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses obligatoires mises à la charge de la commune au titre de dispositifs de redistribution ou de ponction sur les recettes – notamment fiscales – de la Ville. Il s'agit notamment de l'attribution de compensation versée par la commune à la Métropole de Lyon, du prélèvement dit « SRU » supportée par la Ville, majorée du fait de la carence de logements sociaux sur le territoire, et des prélèvements liés aux dispositifs de péréquation horizontale comme le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour 2019, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 671 611 €, soit une progression de 1,21 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 100%.

Atténuation de produits	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 014 en €	2 383 651 €	2 333 384 €	2 548 960 €	2 639 550 €	2 671 611 €
Evolution %	4,25 %	-2,11 %	9,24 %	3,55 %	1,21 %

Il convient ici de rappeler que l'évolution des dépenses de ce chapitre est très fortement liée à des facteurs exogènes tels que la valorisation des transferts de charges dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, ou encore la variation de la contribution fidésienne au FPIC.

Comme rappelé lors du vote du Budget Primitif 2019 :

- Le prélèvement SRU s'est chiffré à 445 564 € soit une augmentation de + 12 174 € par rapport à 2018 (*attribution 2018 = 433 290 €*)
- Les attributions de compensation relatives aux transferts de compétences vers la Métropole se sont chiffrées à 1 994 703 € soit + 12 268 € par rapport à 2018 (*attributions de compensation 2018 = 1 982 435 €*). A ce titre, un reliquat de ces attributions à hauteur de 12 268 € avait également été prévu au BP 2019.
- Enfin le FPIC s'est chiffré à 219 076 € soit – 4 749 € par rapport à 2018 (*contribution 2018 = 223 825 €*)

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les participations obligatoires versées par la Ville (CCAS, intercommunalité), les subventions aux personnes morales de droit privé (notamment les associations et les écoles), les indemnités et charges sociales des élus, et divers droits et redevances. En 2019, 2 706 617 € ont été mandatés au sein de ce chapitre, soit une diminution de 0,77 % par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'exécution de ce chapitre est de 89,62 %, il s'explique par l'absence de demande de versement de la Métropole de Lyon quant à la compensation du transfert de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). En effet, le transfert de la charge budgétaire métropolitaine sur les communes membres du SAGYRC n'a pas été effectué dans l'attente de l'adoption par la CLECT de la Métropole de Lyon d'une nouvelle répartition des charges liées à la gestion de l'eau et du risque inondation. La somme de 271 000 € n'a finalement pas été réalisée en 2019.

La subvention versée par la Ville au CCAS est restée stable à un montant de 1,250 million par rapport à 2018. L'enveloppe des subventions à verser aux personnes morales de droit privé se chiffre à 1 190 531 millions d'euros.

Autres charges de gestion courante	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 65 en €	3 141 082 €	3 106 430 €	2 935 132 €	2 727 838 €	2 706 617 €
Evolution %	2,63 %	-1,10 %	-5,51 %	-7,06 %	-0,77 %

I.1.2.) Autres dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement n'étant pas comptabilisées dans les dépenses de gestion, elles comprennent les charges financières au chapitre 66 et les charges exceptionnelles comptabilisées au chapitre 67 du budget. Le cumul de ces deux chapitres représente 163 293 € de dépenses réalisées pour l'année 2019.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 20 933 € (honoraires, expertises, mises en fourrière) soit une réalisation des crédits inscrits au budget à hauteur de 23,98 %. Ce plus faible taux de réalisation s'explique principalement par la mise en réserve d'une partie des dépenses pour le rattrapage du paiement de l'eau de la piscine qui n'a pas encore été facturé.

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 142 360 € sur l'exercice, soit + 2,86 % par rapport au réalisé 2018. Elles sont consommées à hauteur de 93,29 %. Ces charges correspondent au montant des intérêts de dette payables par la commune au cours de l'exercice. Les charges ont augmenté du fait de la souscription de deux nouveaux emprunts (blocage des Intérêts Courus Non Echus sur l'exercice).

I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à **21 586 328 €**, soit une diminution de 1,32 % par rapport à l'exercice précédent. Leur taux d'exécution s'élève à 102,57 %. Les recettes se stabilisent à leur niveau de 2018, après une période de baisse liée à la contribution au redressement des finances publiques 2014-2017 de l'État.

I.2.1.) Recettes de gestion

Les recettes de gestion regroupent toutes les recettes récurrentes et pouvant être considérées comme structurelles dans le budget communal. Il s'agit des chapitres 013, 70, 73, 74 et 75. Il s'agit de la seconde composante de l'épargne de gestion, solde comptable intermédiaire déterminant pour assurer la solvabilité et la santé financière à moyen et long terme de la collectivité. En 2019, les recettes de gestion s'inscrivent à 21 549 070 €, en légère baisse par rapport à 2018 (-0,5%). Le taux d'exécution est de 102,40 %.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de gestion en €	20 831 470 €	20 672 261 €	20 795 440 €	21 655 209 €	21 549 070 €
<i>Evolution %</i>	0,55 %	-0,76 %	0,59 %	4,13 %	-0,50 %

La poursuite du maintien des niveaux de dotations (après une période de forte baisse) permet à la commune de ne pas perdre de recettes de gestion au cours de ce nouvel exercice.

Atténuation de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 regroupe les remboursements perçus par la collectivité, notamment par le biais des contrats d'assurance souscrits pour couvrir les risques liés au personnel (absences, maladies professionnelles, longues maladies ...). En 2019, ce chapitre a été exécuté à hauteur de 31 795 €, soit une diminution de -47,80 % par rapport à l'exercice précédent et un taux de réalisation de 87,41 %.

Comme rappelé lors du vote du BP 2019, la faible sinistralité constatée dans la commune et le recalibrage du contrat d'assurance au regard des risques réellement constatés expliquent la faiblesse du niveau de la prévision et de son exécution budgétaire.

Atténuation de charges	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 013 en €	185 703 €	147 686 €	154 591 €	60 912 €	31 795 €
<i>Evolution %</i>	79,24 %	-20,47 %	4,68 %	-60,60 %	-47,80 %

Produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les recettes issues de la tarification des services municipaux à l'utilisateur, comme la restauration scolaire, les abonnements à la bibliothèque, la billetterie de la saison culturelle, des équipements sportifs ou encore l'occupation du domaine public. En 2019, le chapitre 70 a été réalisé à hauteur de 1 839 177 € soit un taux d'exécution de 111,57 %. L'évolution annuelle est de 2,58 %.

Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 70 en €	1 609 134 €	1 641 364 €	1 667 298 €	1 792 878 €	1 839 177 €
<i>Evolution %</i>	14,66 %	2,00 %	1,58 %	7,53 %	2,58 %

La fréquentation de certains services, comme les restaurants scolaires et la piscine, était attendue à la hausse pour 2019.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 du budget regroupe toutes les recettes fiscales directes et indirectes de la section de fonctionnement et représente la principale source de recettes de la collectivité (près de 80 % des recettes de gestion). Avec 17 150 026 € encaissés au cours de l'exercice 2019, ce chapitre s'inscrit en progression de 4,75 % par rapport à l'exercice précédent. Il est exécuté à hauteur de 102 %.

Impôts et taxes	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 73 en €	15 467 239 €	15 861 390 €	16 162 772 €	16 371 189 €	17 150 026 €
Evolution %	2,32 %	2,55 %	1,90 %	1,29 %	4,75 %

Le produit de la fiscalité directe s'élève à 14 381 247 €, légèrement inférieur aux prévisions (-0,31%), dans un contexte de stabilité des taux des trois taxes directes locales. S'y ajoute les rôles supplémentaires d'impôts locaux établis par la Direction Générale des Finances Publiques pour 24 158 €.

Le produit des droits de mutation atteint 1 612 222 € soit + 24,50 % par rapport à 2018 et un taux d'exécution de 129% (soit + 362 222 € par rapport au montant budgété), confirmant la bonne tenue du marché immobilier sur le territoire communal.

La Dotation de Solidarité Communautaire s'est chiffrée à 646 344 € en augmentation de 25 % par rapport à la dotation versée en 2018. Enfin, le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) et la Taxe sur l'électricité se sont chiffrées sur les mêmes niveaux qu'en 2018, soit respectivement 2 789 € et 349 836 €.

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comprend notamment les dotations versées par l'État, les participations et les subventions de fonctionnement perçues, ainsi que les enveloppes de compensation d'exonérations fiscales décidées par l'État. Pour l'année 2019, le chapitre 74 représente 2 473 957 €. Il s'inscrit en baisse de 5,49 % par rapport au réalisé 2018. Le taux d'exécution du chapitre est de 98,48 %.

Dotations et participations	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 74 en €	3 493 906 €	2 968 563 €	2 766 128 €	2 617 582 €	2 473 957 €
Evolution %	14,66 %	-15,04 %	-6,82 %	-5,37 %	-5,49 %

L'exercice constate la diminution de la DGF : 1 414 254 € contre 1 501 590 € en 2018 (soit - 87 336 €). Comme rappelé lors du vote du BP 2019, bien que cette baisse soit moins importante qu'au cours des années 2014-2017, elle peut être considérée comme structurelle. Vient également s'ajouter la diminution de la dotation nationale de péréquation, 162 537 € en 2019 contre 180 597 € en 2018 (-10%). La Ville n'étant plus éligible au dispositif, l'arrêt de la DNP se fera progressivement (10 % par an).

Toutefois, le chapitre enregistre en hausse les remboursements relatifs aux exonérations de la Taxe d'Habitation et un FCTVA applicable à la section de fonctionnement pour 21 326 € (+135% dus en grande partie aux travaux sur la toiture du cours de tennis, éligibles au FCTVA).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 regroupe essentiellement les revenus tirés de la gestion immobilière de la commune (hors cessions) et comprend en premier lieu les loyers à percevoir (logements, commerces, etc.). En 2019, ce chapitre s'élève à 54 115 € soit une baisse de 93,34 % par rapport au réalisé 2018. Cette baisse importante s'explique par la reprise exceptionnelle en 2018 du résultat du budget annexe du lotissement Sainte-Barbe dans le cadre de sa liquidation.

Toutes choses égales par ailleurs, l'évolution du chapitre est de + 23,42 % suite aux rattrapages des loyers d'un distributeur bancaire DAB perçus par la Ville.

Autres produits de gestion courante	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 75 en €	75 488 €	53 258 €	44 652 €	43 846 € (hors reprise lotissement)	54 115 €
Evolution %	-6,98 %	-29,45 %	-16,16 %	-1,81 %	23,42 %

I.2.2) Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement perçues par la Ville sont regroupées au sein des chapitres 76 et 77, comptabilisant respectivement les recettes financières (0€ pour 2019) et les recettes exceptionnelles, qui s'élèvent à 37 258 €, en forte baisse par rapport à 2018 (- 83,16 %). En effet l'année 2018 était une année exceptionnelle du fait du volume des cessions d'immobilisations et des remboursements d'assurance.

De nature très variable, le produit des recettes exceptionnelles est majoritairement déterminé par le volume des cessions d'immobilisations réalisées en cours d'exercice (0 € pour 2019).

Recettes exceptionnelles	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 77 en €	22 302	13 093	50 051	221257	37 258
Evolution %	-91,84 %	-41,29 %	282,28 %	342,06 %	-83,16 %

I.3. Evolution des marges de manœuvre

Les marges de manœuvre financières de la commune sont dégagées en premier lieu dans la section de fonctionnement par la constitution des différentes épargnes. L'exercice 2019 voit se poursuivre l'amélioration de l'ensemble des grands équilibres du budget communal.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne de gestion €²	2 099 547	2 203 351	2 016 493	2 488 880	3 376 219
Evolution %	- 16,45 %	4,94 %	-8,48 %	23,43 %	3,6 %
Fonctionnement général					
Epargne brute €³	1 936 912	2 613 917	1 904 059	3 232 428	3 250 184
Evolution %	-24,10 %	34,95 %	- 27,16 %	69,77 %	0,5 %
Epargne nette €⁴Auto financement	1 406 176	2 313 890	1 596 726	2 918 288	2 987 355
Evolution %	- 28,55 %	64,55 %	- 30,99 %	82,77 %	2,37 %

Le plan d'économies engagé depuis plusieurs années a permis de limiter l'impact des baisses massives de dotations sur l'épargne de gestion, préservant la capacité de la commune à investir et garantissant sa solvabilité. Les objectifs de maintien d'un service public de qualité et de proximité peuvent ainsi être tenus.

II. Section d'investissement

II.1) Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement regroupent les dépenses d'équipement, les dépenses financières de la collectivité, notamment le remboursement du capital de la dette, et les opérations pour compte de tiers. En 2019, elles s'élèvent à :

- 6 969 356 € hors Restes à réaliser soit une augmentation, toutes choses égales par ailleurs, de 12,16 % par rapport à l'exercice 2018
- 7 994 774 € avec comptabilisation des restes à réaliser, soit une augmentation toutes choses égales par ailleurs de 7,78 % par rapport à l'exercice 2018

2 Recettes de gestion – Dépenses de gestion

3 Ensemble des recettes – ensemble des dépenses (avec charges hors gestion)

4 Épargne brute - emprunt

II.1.1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 96 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Elles regroupent notamment les crédits votés dans le cadre des opérations budgétaires d'investissement et les autorisations de programme qu'elles comprennent.

Au cours de l'exercice, les dépenses d'équipement s'élèvent à **7 682 174 € avec 1 025 418 € de restes à réaliser sur 2020**, soit une augmentation de 9,70 % par rapport à l'exercice 2018. Le taux de réalisation des opérations d'équipement s'élève à près de 80 %.

Les crédits ouverts **hors opérations** concernent essentiellement les subventions d'équipement versées, elles se sont élevées en 2019 à 686 613 € (dont 70 885 € de restes à réaliser), et concernent principalement : les subventions en faveur des bailleurs sociaux, pour les acquisitions de vélos électriques, et la réhabilitation de la Résidence pour Personnes Âgées Clos Beausoleil.

Concernant les autres dépenses d'équipement elles sont votées et réalisées par **opérations** :

Réalisation des opérations – ACP	Crédits ouverts 2019	Dépenses réalisées 2019
101 Hôtel de Ville et Annexes	362 209 €	186 587 €
102 VRD et Eclairage public	428 241 €	140 133 €
103 Espaces verts	350 913 €	228 071 €
104 Bâtiments scolaires et annexes	406 977 €	337 321 €
105 Bâtiments équipements sportifs et annexes	1 135 866 €	987 207 €
106 Bâtiments culturels et annexes	473 194 €	358 853 €
108 Bâtiments divers	811 942 €	422 633 €
109 Véhicules	85 000 €	108 €
110 Politique foncière urbanisme frais d'études	231 526 €	25 533 €
111 Bâtiments sociaux	181 205 €	168 241 €
117 Informatisation et scolaires publics	45 000 €	39 401 €
121 ACP Mériden équipement *Deshay Neyrard	60 000 €	31 917 €
124 Accessibilité bâtiments communaux	186 019 €	110 038 €
125 ACP Nouvelle piscine	5 000 €	0 €
126 ACP Restructuration et accessibilité hôtel de Ville	322 428 €	134 332 €
128 ACP Restructuration extension école La Plaine Chantegrillet	1 950 000 €	1 731 228 €
129 ACP Réhabilitation Eglise	1 611 031 €	952 496 €
130 Programme mixte accessibilité / énergétique	245 501 €	196 827 €

Les opérations d'équipement se regroupent en deux catégories :

- **les crédits de paiement 2019** votés et réalisés dans le cadre des Autorisations de Programmes, pour le pilotage financier des grands projets d'équipement réalisés sur plusieurs années :
 - Piscine municipale
 - Pôle d'équipements Deshay-Nerard (Méridien)
 - Restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville
 - Restructuration du Groupe scolaire La Plaine
 - Restauration de l'Église du centre (tranche 1)
- **les travaux et achats réalisés hors ACP** qui relèvent de l'entretien courant du patrimoine bâti et non bâti de la Ville et de projets structurants, par exemple :
 - Opération 101 Hôtel de ville et annexe : renouvellement du parc de copieurs pour 61 000 €
 - Opération 102 Éclairage public : chemin des fonts pour 56 000 €
 - Opération 104 Bâtiments scolaires et annexes : façades, sanitaires et toitures de l'école primaire du Centre pour 222 000 €
 - Opération 105 Bâtiments sportifs et annexes : terrain synthétique du Plan du Loup pour 890 000 €
 - Opération 106 Bâtiments culturels et annexes : travaux de valorisation et de restauration de l'Aqueduc pour 312 000 €
 - Opération 108 Bâtiments divers : gradins et sols souples de l'Ellipse pour 151 000 €
 - Opération 111 Bâtiments sociaux: 92 000 € pour les travaux des crèches de Cuzieu

- Opération 130 Accessibilité-énergétique : fin des travaux de Châtelain pour 83 000 € et 176 000 € pour le commencement des travaux pour la Maison des Jeunes et de la Culture.

II.1.2. Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement comprennent les opérations réalisées pour le compte de tiers et le remboursement du capital de la dette. En 2019, ces postes représentent respectivement :

- 49 771 € pour le projet Nature Yzeron
- 262 829 € pour le remboursement du capital de la dette

L'évolution des dépenses de remboursement du capital de dette (-16 % par rapport aux charges 2018) est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	4 669 847,00 €	49,88 %	2,05 %
Variable	2 192 479,00 €	23,42 %	0,55 %
Livret A	2 500 000,00 €	26,70 %	1,75 %
Ensemble des risques	9 362 327,00 €	100,00 %	1,62 %

Prêteurs	Capital restant dû - CRD	% du CRD
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3 000 000 €	32,04 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	2 500 000 €	26,70 %
CAISSE D'ÉPARGNE	1 669 847 €	17,84 %
SFIL CAFFIL	1 700 000 €	18,16 %
SFILL	492 479 €	5,26 %
Ensemble des prêteurs	9 362 327 €	100,00 %

Le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2019 s'élève à 9 362 327 €. Deux emprunts ont été souscrit sur l'exercice 2019 à hauteur de 4 700 000 €, sur des taux historiquement bas, pour une durée de 15 ans :

- 1 700 000 € auprès de la Banque Postale à taux variable Euribor 12mois +0,31 % (Floor 0)
- 3 000 000 € auprès de la Société Générale à taux fixe 0,58 %

II.2 Recettes d'investissement

Hors restes à réaliser et hors excédents de fonctionnement capitalisés, les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 889 413 €.

Elles comprennent les subventions d'équipements perçues au titre des opérations d'investissement réalisées au cours de l'exercice (117 792 €, principalement pour le projet patrimonial de l'Aqueduc) ; les recettes de fiscalité de l'aménagement et le financement du projet nature reversés par la Métropole de Lyon (36 000 €), ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée FCTVA calculé sur les réalisations de l'exercice 2018 pour 973 494 €.

Les excédents de fonctionnement capitalisés affectés à l'investissement lors de la clôture de l'exercice 2018 viennent abonder les recettes précédemment citées à hauteur de 4 957 254 €.

Le total des recettes réelles d'investissement constatées au CA 2019 s'élève donc à 10 846 667 €.

Pour information 590 859 € de RAR sont comptabilisés en recettes d'investissement (en attente de versements de subventions en lien avec le calendrier des travaux).

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle à la fin des débats, au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le compte administratif 2019.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions), le maire ne prenant pas part
au vote,

- APPROUVE le compte administratif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le président de séance,

Bernard MOMIN